



## Accueil de Loisirs de Ménérol (3-12 ans)

### FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS



#### Les Locaux :

Les maternels sont accueillis à la maison du stade.

L'accueil des élémentaires a lieu à l'école dans les 2 salles d'activités ALSH.

L'entrée et la sortie des enfants du centre de loisirs se font par le portillon de la maison du stade. Une sonnette est à votre disposition pour vous annoncer, un panneau d'affichage vous permet de prendre connaissance des diverses informations, et une boîte aux lettres pour déposer votre courrier.

#### Le Périscolaire (matin et soir)

- Le matin, accueil échelonné de 7h15 à 8h30
- Le soir, départ échelonné de 16h30 à 18h30

L'inscription se fait sur l'espace famille à l'année avec une facturation au mois, sur les présences réelles.

Pour l'accueil du soir, le goûter n'est pas fourni. Merci de prévoir également une gourde à votre(vos) enfant(s).

En cas de retard de votre part à la sortie des classes et en accord avec la directrice de l'école, votre(vos) enfant(s) sera remis à l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs même si vous ne l'avez pas inscrit ce jour-là. Merci de remplir "l'Autorisation" relatif à cela sur l'espace famille.

Pour ce qui concerne les modifications de présences pour les soirs, elles doivent être signalées par mail ou SMS à l'équipe de direction. (alsh.menetrol@fal63.org; 06.52.49.77.30)

#### Les Mercredis

Vous avez trois possibilités concernant les inscriptions/réservations du mercredi.

- A la journée avec repas, accueil échelonné de 7h15 à 9h00 et avec départ échelonné à partir de 17h jusqu'à 18h
- A la demi-journée matin avec repas de 7h15 à 13h30, avec l'accueil échelonné jusqu'à 9h
- A la demi-journée après-midi avec repas de 11h30 à 18h00, avec le départ échelonné à partir de 17h

Pour une bonne organisation, merci de respecter au mieux les réservations que vous avez données en début de mois. Les annulations ou les rajouts du matin pour le jour même ne seront pas acceptés sans motif valable.

#### Les Vacances

Le centre est ouvert de 7h30 à 18h00. Nous accueillons les familles le matin entre 7h30 et 9h00, ainsi que le soir entre 17h00 et 18h00.

Un mois avant chaque période de vacances, une plaquette est distribuée à vos enfants. Sur celle-ci, vous retrouverez les dates d'ouverture, les dates de réservation ainsi que le thème.

# TARIFS 2025-2026

## PERISCOLAIRE

Tranche QF	Matin ou Soir (à la séance)	Forfait mensuel matin ou soir (par enfants)	Forfait fratrie mensuel matin ou soir (à partir de 2 enfants)
0 à 699 €	1,40 €	7,00 €	10,40 €
700€ à 999€	2,40 €	13,50 €	14,00 €
1000€ à 1299€	2,85 €	15,90 €	21,50 €
1300€ à 1599€	2,94 €	16,40 €	22,17 €
1600€ et plus	3,03 €	16,89	22,84 €

## MERCREDI

		Habitants Ménérol		Habitants hors commune	
		Journée	1/2 Journée avec repas	Journée	1/2 Journée avec repas
Quotient familial	0 à 699€	7,00€	4,00€	7,00€	6,50€
	700€ à 999€	11,95€	7,25€	14,55€	9,90€
	1000€ à 1299€	14,55€	9,35€	17,15€	11,95€
	1300€ à 1599€	15,00€	9,64€	17,69€	12,32€
	1600€ et plus	15,46€	9,93€	18,22€	12,70€

Le prix du repas est inclus dans le tarifs.

## Vacances

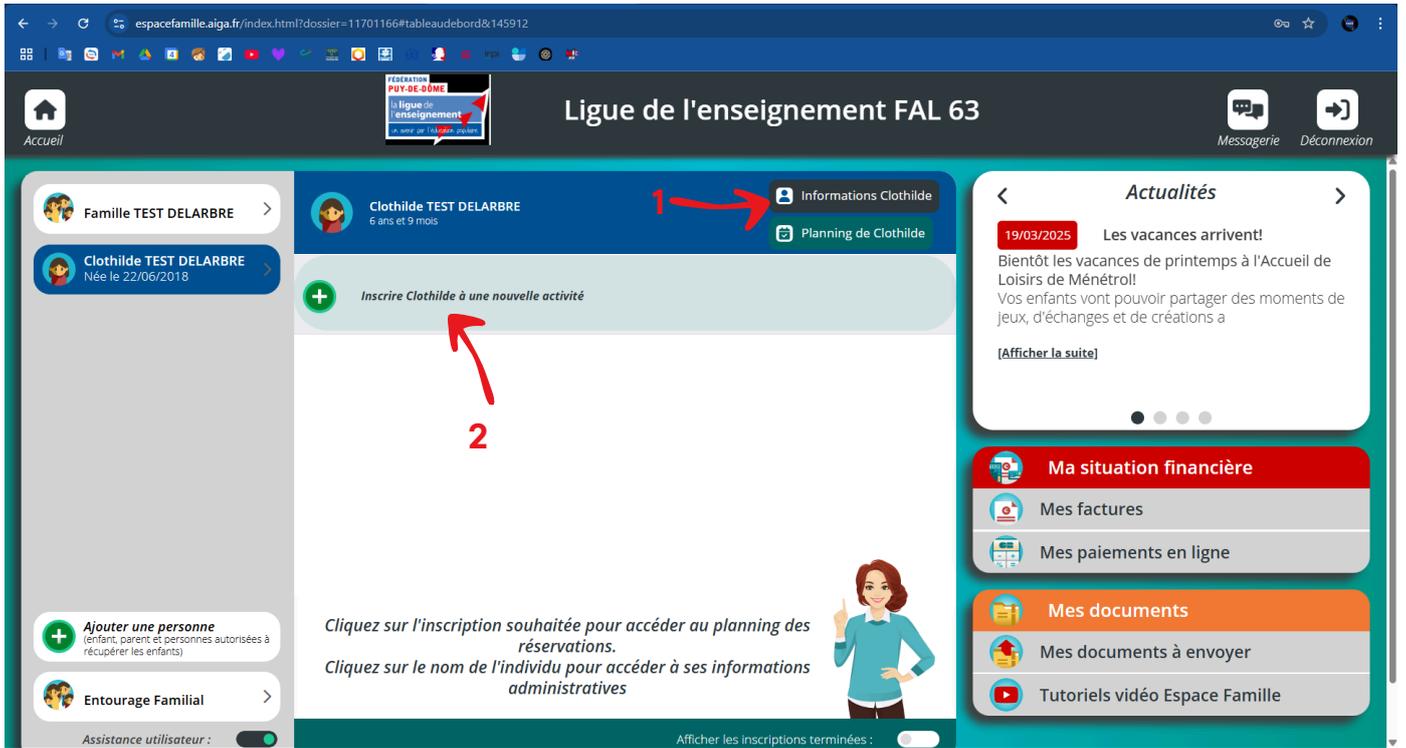
		Habitants Ménérol			Habitants hors commune		
		Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Quotient familial	0 à 700€	22,50€	29,30€	35,00€	34,50€	45,00€	55,00€
	701€ à 999€	31,50€	41,00€	50,00€	43,50€	57,00€	70,00€
	1000€ à 1299€	35,70€	46,60€	57,00€	49,50€	65,00€	80,00€
	1300€ à 1499€	40,50€	53,00€	65,00€	55,50€	73,00€	90,00€
	1500€ à 1999€	45,30€	59,40€	73,00€	61,50€	81,00€	100,00€
	2000€ et plus	49,50€	65,00€	80,00€	67,50€	89,00€	110,00€



Une remise de 10% sera déduite sur la facturation globale pour les fratries à partir de 3 enfants. Le prix du repas est inclus dans le tarifs

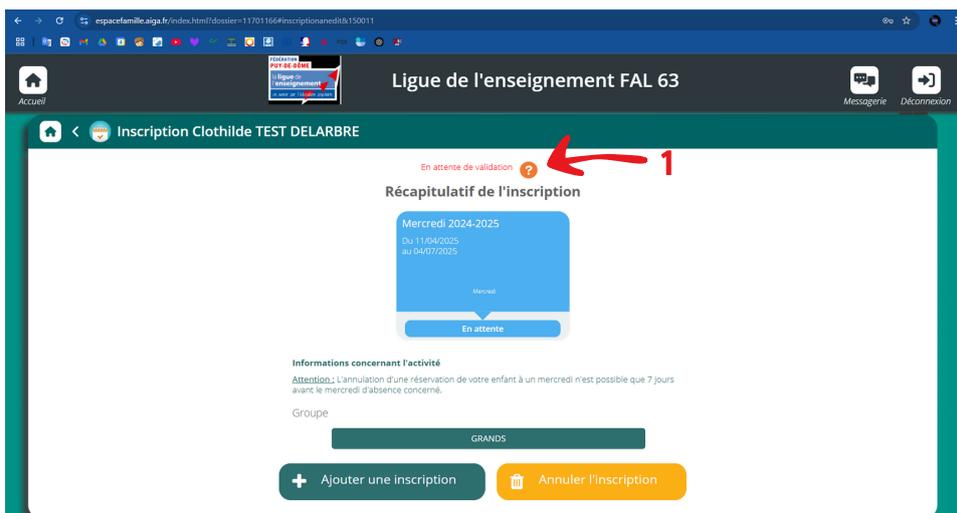
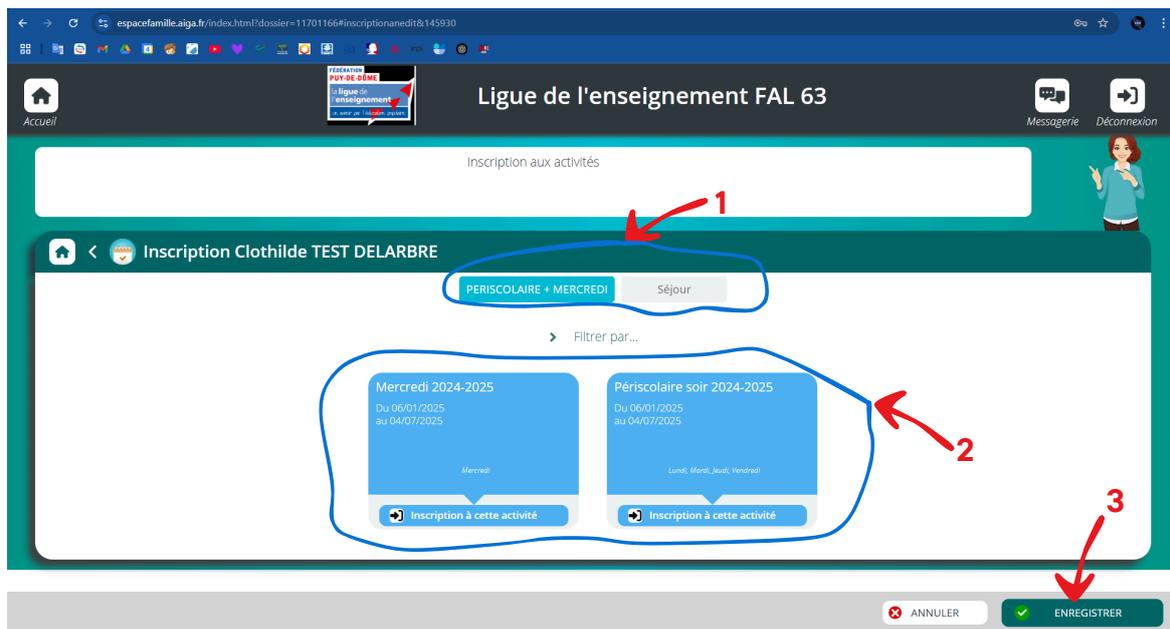
## Onglet "votre enfant"

- Sur cette page vous pouvez retrouver les renseignements de votre enfant.(1; voir annexe)
- Pour l'inscrire, cliquez sur "inscrire à une nouvelle activité" (2)



## Onglet "Inscription"

- Vous allez devoir choisir sur quelle type d'activité vous voulez l'inscrire(1;)
- Puis bien choisir l'activité souhaitée (2)
- Bien appuyer sur "ENREGISTRER" avant de passer à la suite (3)



Après avoir bien enregistré, vous arriverez sur cette page où vous devrez attendre que l'équipe de direction valide et accepte l'inscription.(1)



**Fiche de renseignements**  
**Année 2025-2026**  
 Exemplaire à rendre pour le 4/07/2025



**RESPONSABLE FISCAL DE LA FAMILLE :**

Père     Mère

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Villes : \_\_\_\_\_ Code Postale \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_ Telephone : \_\_\_\_\_

**GESTIONNAIRE DE L'ESPACE FAMILLE :**

Père     Mère

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Telephone : \_\_\_\_\_

---

**DECLARATION SUR L'HONNEUR (à compléter et signer)**

Je soussigné(e), M. ou Mme \_\_\_\_\_

responsable de l'enfant : \_\_\_\_\_

- M'engage à reverser au service vacances-loisirs de la ligue de l'enseignement du Puy-de-dôme le montant des frais engagés par elle en cas de maladie ou d'accident.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par l'accueil de loisirs.
- M'engage à payer le solde des frais incombant à la famille, avant le début du séjour (ALSH du mercredi et vacances scolaires).

Avec l'aide de la CAF du Puy de Dôme



A Ménérol, le : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :



## **Quelques dates à retenir pour les réservations sur l'Espace Famille**

**Pour les mercredis de Septembre 2025 : du 16 Juin au 04 Juillet 2025**

**Pour les mercredis d'Octobre 2025 : du 16 Juin au 21 Septembre 2025**

**Pour les mercredis de Novembre 2025 : du 21 Septembre au 12 Octobre 2025**

**Pour les mercredis de Décembre 2025 : du 21 Septembre au 23 Novembre 2025**

**Pour les mercredis de janvier 2026 : du 23 novembre au 14 Décembre 2025**

**Pour les mercredis de Février 2026 : du 23 Novembre 2025 au 25 Janvier 2026**

**Pour les mercredis de Mars 2026 : du 25 Janvier 2026 au 22 Février 2026**

**Pour les mercredis d'Avril 2026 : du 25 Janvier au 22 Mars 2026**

**Pour les mercredis de Mai 2026 : du 22 Mars au 26 avril 206**

**Pour les mercredis de Juin-Juillet 2026 : du 22 Mars au 24 Mai**

**Pour les vacances d'automne 2025 : du 15 Septembre au 3 Octobre 2025**

**Pour les vacances d'hiver 2026 : du 5 Janvier au 23 Janvier 2026**

**Pour les vacances de printemps 2026 : du 2 Mars au 20 Mars 2026**

**Pour les vacances de fin d'année 2025 et d'été 2026,  
nous vous communiquerons des informations ultérieurement.**